

## SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2011

Le CC.COM est un bulletin d'information mensuel destiné à diffuser les principales décisions adoptées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) lors de la séance publique. Il est transmis à tous les employés et diffusé dans la rubrique « Conseil des commissaires » sur le site Internet [www.csmv.qc.ca](http://www.csmv.qc.ca).

### 1. ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE – HOMMAGE – LAURÉATE MADAME LINDA LAMARCHE

Le Conseil des commissaires a débuté sa séance publique par une activité de reconnaissance durant laquelle madame Lucie Désilets, présidente, a honoré une élève de notre Commission scolaire qui s'est brillamment illustrée sur la scène nationale.

Il s'agit de madame Linda Lamarche, élève au programme cuisine du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau. Madame Lamarche a remporté la première place dans la catégorie restauration-cuisine, lors du gala de la Fondation québécoise de la relève en tourisme (FQRT) tenu en collaboration avec l'Association québécoise de la formation en restauration, tourisme et hôtellerie (AQFORTH), maître d'œuvre du concours.

Cette dernière a reçu des mains de la vice-présidente du Conseil des commissaires, madame Colette Larose, et du vice-président du comité exécutif, monsieur Roch Dumont, un certificat de mérite Marie-Victorin, une épinglette dorée qui représente l'iris versicolore, emblème de la Commission scolaire, ainsi qu'un iris bleu.

Lors de l'hommage, elle était accompagnée de messieurs Jean-François Renaud et Mario Verreault, tous deux enseignants et de madame Nancy Brisson, directrice du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau, ainsi que de ses deux enfants, Kelly et Kevin.



Sur la photo : De gauche à droite : Colette Larose, vice-présidente et Lucie Désilets, président du Conseil des commissaires, Kelly, Linda Lamarche, Jean-François Renaud, enseignant, Kevin, Mario Verreault, enseignant et Roch Dumont, vice-président du Comité exécutif.

### 2. HOMMAGE À MME MONIQUE GUILLET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - RETRAITE

Madame Désilets a poursuivi la séance en rendant un vibrant hommage, de la part des membres du Conseil, à madame Monique Guillet, directrice générale adjointe à la CSMV, qui quittera ses fonctions le 6 juillet prochain pour la retraite.

Elle a débuté en expliquant que lorsqu'arrive le moment de souligner le départ d'un membre de la direction générale, divers sentiments cohabitent et plusieurs idées se bousculent. « Bien sûr nous sommes heureux pour la personne qui quitte car enfin elle pourra penser à elle, prendre du temps pour se gâter mais aussi tristes et nostalgiques car nous avons créé des liens significatifs, nous avons appris à apprécier cette personne pour ses qualités professionnelles et personnelles. » a déclaré Mme Désilets.

Mme Désilets a remis la fameuse épinglette de prestige (l'iris d'or) à Mme Guillet, qui a une grande valeur pour cette dernière, et qui semblait très fière de la recevoir.



« Bourreau de travail, femme très rigoureuse et efficace, qui connaît à fond ses dossiers, loyale à l'organisation, toujours disponible, une femme capable de défendre ses opinions, une femme toujours en recherche de solutions et qui sait mobiliser son personnel », a poursuivi Mme Désilets en décrivant les nombreuses qualités de Mme Guillet.

« Trente-trois années dans le monde de l'éducation et particulièrement durant des années où les défis sont immenses et les solutions très complexes. Il faut vraiment avoir la passion et celle-ci ne fait pas défaut à Mme Guillet qui a toujours en toile de fond le meilleur service pour nos élèves jeunes et adultes et le mieux-être de notre personnel », a continué Mme Désilets.

En plus d'expliquer le parcours professionnel de Mme Guillet dans le milieu scolaire, Mme Désilets a tenu à se faire la porte-parole de la clientèle jeune et adulte, des parents, du personnel et surtout des membres du conseil des commissaires pour la remercier très chaleureusement pour son engagement envers l'organisation, pour sa rigueur, sa vigueur et sa passion, en lui souhaitant une très belle retraite. Ou plutôt, Mme Désilets lui a souhaité « une belle façon de traiter la vie autrement », comme le dit si bien Mme Guillet plutôt qu'employer le mot retraite!

### 3. CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Conseil des commissaires a adopté, au cours de sa séance publique, les cibles identifiées aux projets de convention et de réussite éducative des établissements scolaires qui lui ont été présentées.

Au cours de l'année scolaire, la totalité des établissements ont procédé à l'analyse de la situation de leur milieu et, conséquemment, à l'élaboration des projets de convention de gestion et de réussite éducative en relation avec les cibles fixées à la convention de partenariat. En effet, en octobre 2010, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires mandait les directions générales adjointes de convenir, avec chaque direction d'établissement qu'elles supervisent, d'un projet de convention de gestion et de réussite éducative, en lien avec l'instauration d'une gestion axée sur les résultats.

### 4. PLAN D'EFFECTIFS 2011-2012 – DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT - RÉPARTITION

Le Conseil des commissaires a adopté la répartition du plan d'effectifs du personnel de direction d'école 2011-2012. Conformément au règlement de délégation de pouvoir, le Directeur général a procédé à la répartition du personnel de direction des établissements et aux affectations et mutations requises afin de pourvoir aux postes vacants.

Le 24 mai dernier, le Conseil des commissaires avait adopté le plan d'effectifs 2011-2012 du personnel de direction des écoles primaires et secondaires et des centres en tenant compte des échanges tenus avec les représentants de l'Association des directrices et directeurs d'établissement (ADERS).

### 5. NOMINATION À LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES PAR INTÉRIM

À la suite de la nomination de monsieur Daniel Tremblay au poste de directeur général adjoint, le 21 juin dernier, le poste de directeur du Service des ressources humaines est devenu vacant. Étant donné qu'un processus de sélection sera tenu afin de combler ce poste, il s'avérait nécessaire de désigner une personne pour assumer, par intérim, les responsabilités de ce poste, dans le contexte de la préparation de la rentrée scolaire. Le Conseil des commissaires a donc désigné madame Sophie Lussier, présentement directrice adjointe, comme directrice par intérim du Service des ressources humaines à compter du jour même.

### 6. NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET ASSERMENTATION

À la suite de la démission de la commissaire Nathalie Boisclair, en mai dernier, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a procédé à la nomination d'un nouveau commissaire au cours de sa séance publique d'hier soir. En effet, **monsieur Nicolas Léonard** a été nommé commissaire de la circonscription 13 à la suite d'un scrutin tenu secret. Au total, six candidatures ont été reçues dans les délais et respectaient les exigences d'éligibilité.

Monsieur Léonard est impliqué dans le milieu scolaire depuis 2006. Il occupait jusqu'à tout récemment le poste de commissaire représentant les parents au primaire depuis 2007. Il est aussi membre du conseil d'établissement de l'école Maurice-L.-Duplessis en plus d'être représentant au Comité de parents de la CSMV.

Après sa nomination hier soir, monsieur Léonard a tenu à remercier les membres du Conseil pour leur confiance. Il s'est dit très content d'être parmi eux comme nouveau membre du Conseil. Enfin, il a remercié les autres personnes présentes qui ont également soumis leur candidature pour le poste.

#### Un nouveau représentant des parents au primaire

De plus, les membres du Conseil des commissaires ont accueilli un autre membre, soit **monsieur Sorin D. Sterescu**, qui a été dûment élu commissaire représentant des parents au primaire par le Comité de parents. Le poste était vacant à la suite de la démission de monsieur Nicolas Léonard. Monsieur Sterescu est familier avec le milieu scolaire puisqu'il a agi à titre de membre d'un organisme de participation des parents. Ensuite, il a été membre du conseil d'établissement et il est également membre du Comité de parents de la CSMV depuis les quatre dernières années. Il siège présentement à titre de président du conseil d'établissement de l'école primaire des Mille-Fleurs et fait partie de l'exécutif du Comité de parents à titre de directeur.

Messieurs Léonard et Sterescu ont été assermentés au cours de cette séance publique et les membres du Conseil sont très heureux de les accueillir comme nouveaux membres.

## 7. POLITIQUE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Le Conseil des commissaires a adopté, à la majorité, durant sa séance publique de mardi soir, une *Politique de l'adaptation scolaire*. Cette politique s'applique au secteur des jeunes et plus particulièrement auprès des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA). Celle-ci remplace la politique qui avait été adoptée en juin 2002.

Ainsi, par le moyen de sa politique relative à l'organisation des services aux ÉHDAA, la CSMV souhaite offrir à tous ses élèves des services de qualité en tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités. Elle manifeste clairement sa volonté de donner à ses élèves les meilleures chances de réussite possible sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification.

La politique locale d'adaptation scolaire définit une vision commune à l'égard des services à rendre aux élèves. Ainsi par cette politique, la CSMV s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs qui correspondent à leur besoin.

La CSMV a donc adopté une politique relative à l'organisation des services éducatifs à ces élèves qui assure l'intégration harmonieuse dans une classe ordinaire et aux autres activités de l'école de chacun de ces élèves lorsque l'évaluation de ses capacités et de ses besoins démontre que cette intégration est de nature à faciliter ses apprentissages et son insertion sociale et qu'elle ne constitue pas une contrainte excessive ou ne porte pas atteinte de façon importante aux droits des autres élèves.

Différentes instances consultées, notamment le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ont donné au préalable leurs recommandations au projet de politique. La politique tient compte des orientations et des recommandations des instances consultées.

Il sera possible sous peu de consulter la politique de l'adaptation scolaire sur le site internet de la CSMV au [www.csmv.qc.ca/LaCSMV/Politiquesetrèglements](http://www.csmv.qc.ca/LaCSMV/Politiquesetrèglements)

## 8. ENTENTE ENTRE LA CSMV ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL)

Le Conseil des commissaires a approuvé un protocole d'entente entre la Commission scolaire et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour l'année scolaire 2011-2012 visant l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun. En effet, la commission scolaire, dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, a l'obligation d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun.

## 9. BUDGET INITIAL 2011-2012- ADOPTION

À la suite des compressions budgétaires de 4,8 M\$ imposées en mai dernier par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) auxquelles s'ajoutent une diminution des revenus créée par une baisse constante de sa clientèle au secteur de la formation générale des jeunes, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a adopté à la majorité un budget de dépense de 329 044 072 \$, qui est déficitaire de 2 855 235 \$ pour l'année scolaire 2011-2012. Cette décision a été prise hier soir par le Conseil, au cours de sa séance publique. La CSMV avait reçu par lettre, le 20 juin dernier, l'autorisation du MELS d'adopter un budget déficitaire, à la condition de déposer au Ministère, d'ici le 31 octobre 2011, un plan précisant les mesures que l'organisation a prises ou entend prendre pour rétablir l'équilibre budgétaire dès l'année scolaire 2012-2013.

Étant donné que c'est très tardivement, en avril dernier, que la compression gouvernementale a été reçue, cela ne laissait que très peu de temps à la CSMV pour réagir. La priorité était de trouver des solutions rapidement sans toucher aux services aux élèves. Ainsi, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les commissaires, les représentants des instances syndicales et associatives ainsi qu'avec l'ensemble des directions d'établissement et de service et c'est donc près de 4 M\$ qui ont pu être économisés. Voici quelques mesures :

- 1 200 000 \$ dans l'ensemble des activités au secteur de la Formation professionnelle, notamment pour absorber la diminution du financement de l'abandon scolaire par le MELS;
- 900 000 \$ dans les services administratifs au niveau des dépenses de fonctionnement;
- 300 000 \$ en réduction du financement des dépenses de gestion des écoles à la formation générale des jeunes;
- 300 000 \$ dans la masse salariale des gestionnaires d'établissement;
- 300 000 \$ dans le plan d'effectif autre que les enseignants.

L'autorisation de la Ministre d'adopter un budget déficitaire accorde à la CSMV un délai afin qu'elle puisse mettre en place des programmes de réduction des dépenses. Assurée de la collaboration du MELS, la CSMV mettra sur pied, dès septembre, un Comité consultatif pour évaluer les mesures à privilégier.

Le budget prévoit que le taux de taxation nominal est de 0,28688/100 \$ d'évaluation avant la réduction gouvernementale (qui limite la hausse du compte de taxe à la progression du produit maximal de la taxe).

## 10. BUDGETS INITIAUX DES ÉTABLISSEMENTS – APPROBATION

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires doit approuver les budgets des établissements, ce qui a été fait au cours de sa séance publique du 28 juin. Au préalable, le Service des ressources financières a vérifié la conformité des répartitions budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012.

## 11. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS

Par voie de résolution, le Conseil des commissaires a autorisé certains établissements de la CSMV qui n'ont pas présenté pour 2011-2012 leur répartition budgétaire, à engager des dépenses ne dépassant pas 75 % du budget accordé par la Commission scolaire. Ces établissements peuvent donc engager des dépenses, mais ils devront tout de même fournir leur répartition budgétaire pour la prochaine année scolaire.

## 12. MISE À JOUR DES FRAIS CHARGÉS AU SECTEUR DE LA TAXE SCOLAIRE

Les coûts générés par les activités reliées au secteur de la taxe scolaire ont connu une croissance ces dernières années. Le Conseil des commissaires a donc procédé à la mise à jour des frais chargés au secteur de la taxe scolaire, puisqu'elle doit s'assurer que les coûts afférents à des activités additionnelles soient assumés principalement par l'utilisateur qui la génère. Cette mise à jour n'avait pas été faite depuis quelques années.

## 13. CONTRAT D'ASSURANCES – ANNÉES 2011-2012

Étant donné que la police d'assurance de la CSMV expire le 30 juin 2011, la CSMV a procédé à un appel d'offres public concernant sa couverture d'assurance générale.

Le Conseil des commissaires a donc retenu les services de courtage d'assurance à « Lemieux Ryan & associés », soit la plus basse soumission conforme, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 pour une prime de 139 718 \$ (sans taxe), incluant l'assurance responsabilité complémentaire (« Umbrella ») d'un montant de 10 000 000 \$.

## 14. AFFAIRE DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Service des ressources matérielles a déposé au Conseil des commissaires la liste des projets d'investissement. Les projets sont réévalués chaque année selon l'état de détérioration et l'évolution du marché. De nouveaux projets s'inscrivent régulièrement soit à cause de l'apparition de problèmes majeurs, d'exigence d'une instance gouvernementale, d'ouverture de nouvelles classes ou nouveaux programmes.

Le Conseil des commissaires a donc accepté la liste de demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour 2011-2012, ainsi que la liste de demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien » pour 2011-2012.



**TOUT DEVIENT  
POSSIBLE**

Le CC.COM est produit par le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications. Vos commentaires sont importants pour nous. N'hésitez pas à nous les communiquer : [catherine\\_giroux@csmv.qc.ca](mailto:catherine_giroux@csmv.qc.ca)